



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/MEM.2/4  
23 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Commission du commerce et du développement**

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits  
de base et le développement**

Genève, 3-5 mars 2009  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Évolution des prix des produits de base: contribution aux efforts déployés  
par les pays en développement pour faire face aux contraintes  
et tirer parti des possibilités offertes**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

*Résumé*

Les variations importantes des prix des produits de base ces dernières années ont créé à la fois des possibilités et des contraintes pour les pays en développement dépendant de ces produits. Le récent boom des produits de base a sensiblement amélioré tant les comptes extérieurs que les finances publiques de nombreux pays en développement dépendant des produits primaires, relançant ainsi les perspectives d'un développement économique fondé sur les produits de base. Cependant, certains pays tributaires de ces produits ont beaucoup de difficultés à tirer parti de l'élargissement des débouchés à l'exportation et du niveau élevé des prix. D'autre part, un grand nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés, qui dépendent de leurs importations d'énergie et de produits alimentaires, ont été durement frappés par la récente flambée des prix de l'énergie et des prix alimentaires. Le présent document décrit les mesures concrètes nécessaires pour aider les pays exportateurs et importateurs de ces produits.

## **I. INTRODUCTION**

1. La présente note d'information a été établie par le secrétariat en tant que contribution à l'examen par la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement du point 5 de l'ordre du jour de sa première session, à savoir l'analyse et la définition des mesures et du soutien dont ont besoin i) les pays en développement dépendant des produits de base pour exploiter efficacement les possibilités offertes par l'élargissement des débouchés sur les marchés des produits de base, notamment le niveau élevé des prix de ces produits, en vue d'engager un processus de croissance économique soutenue, et ii) les pays en développement importateurs de produits de base, en particulier les pays les moins avancés, pour faire face aux effets préjudiciables des amples variations des prix de ces produits, notamment les récentes hausses. Y sont examinés les mesures et le soutien dont ont besoin les pays en développement exportateurs de produits de base pour réaliser pleinement le potentiel de croissance et de développement du commerce des produits de base; on y trouvera également un aperçu des mesures qui aideraient les pays en développement importateurs de produits de base à faire face aux effets préjudiciables de l'envolée des prix énergétiques et alimentaires. L'accent est mis sur les initiatives, existantes et nouvelles, pouvant être utiles à ces deux catégories de pays.

## **II. OPTIONS POUR L'AIDE À APPORTER AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT DÉPENDANT DE L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BASE**

2. Un grand nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sont largement tributaires de l'exportation de produits de base, qui sont le principal moteur de leur croissance économique et la principale source de financement de leur développement. Quelque 92 pays en développement tirent au moins 50 % de leurs recettes d'exportation des produits de base et dépendent souvent d'un seul produit ou de quelques produits. Ils ont des difficultés à tirer parti des possibilités offertes et à faire face aux contraintes imposées par les marchés internationaux de produits de base. Pour les aider à surmonter ces difficultés, il faut s'attaquer aux problèmes systémiques relatifs au fonctionnement des marchés internationaux de produits de base, et se préoccuper de la mobilisation de ressources financières pour le développement de leurs secteurs de produits et, partant, de leur développement économique fondé sur ces produits.

### **A. Perspectives et contraintes pour les pays dépendant de l'exportation de produits de base**

3. La récente flambée des prix des produits de base a offert aux pays en développement exportateurs la possibilité d'augmenter leurs recettes d'exportation et leurs ressources pour le financement de leur développement. Toutefois, pour en tirer parti, il leur faut surmonter de nombreuses difficultés et contraintes. Par exemple, dans le secteur agricole, les principaux obstacles sont notamment les suivants: absence de commercialisation organisée, faibles rendements des petites exploitations agricoles, pénurie de variétés améliorées de semences, gestion inefficace des ressources en eau, faible fertilité des sols, méthodes inadéquates de lutte contre les ravageurs, prix élevé des engrais, accès insuffisant aux marchés, au crédit et aux facteurs de production, manque d'installations d'irrigation pour développer la production, capacités limitées de R-D, pratiques et matériel agricoles dépassés, conditionnement et qualités/normes inadéquats, terres agricoles limitées et précarité du régime foncier, et

investissements insuffisants pour la production et l'entreposage<sup>1</sup>. D'autres contraintes sont l'absence de réformes d'orientation visant à faciliter l'entreprenariat, le manque de stratégies d'investissement adéquates (par exemple, dans les infrastructures, la technologie ou le capital humain) pour aider les petits exploitants à être plus présents sur les marchés et à tirer parti des débouchés commerciaux, ainsi que le manque de réglementation des pratiques anticoncurrentielles dans les chaînes de valeur internationales, ce qui limite les perspectives d'un développement fondé sur les produits de base. Enfin, les amples fluctuations des prix sur les marchés internationaux et les politiques publiques ayant pour effet de fausser les échanges créent des incertitudes et des difficultés supplémentaires.

4. De même, dans les secteurs de produits de base non agricoles (énergie et métaux, par exemple), il existe une multitude de contraintes, dont le niveau des coûts et des risques associés aux investissements dans des activités d'exploration, les coûts initiaux élevés de l'exploitation de nouveaux gisements, la négociation de contrats pour assurer une répartition équitable des profits entre le pays hôte et les sociétés minières et l'établissement de liens étroits entre le secteur minier et le reste de l'économie, y compris par l'utilisation de facteurs de production locaux. En outre, la masse de devises injectée dans l'économie en raison du niveau élevé des prix peut entraîner une appréciation du taux de change et une hausse de l'inflation, qui affaibliront la compétitivité d'autres exportations. Le principal défi est d'instaurer une bonne gouvernance adossée à des institutions efficaces, capables d'encadrer et de gérer les flux de recettes de façon à transformer cette rente de ressource en développement durable.

## **B. Appui systémique**

5. Différents types de mesures nationales, régionales et internationales peuvent être utilisées pour apporter un appui aux pays dépendant des produits de base. Au niveau international, des mesures concertées sont nécessaires pour remédier aux mesures de soutien interne qui faussent les échanges, aux obstacles tarifaires et non tarifaires à l'accès aux marchés, notamment la progressivité des droits de douane, aux pratiques anticoncurrentielles internationales et à la multiplication de normes extérieures aux accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce. De plus, la coopération entre pays producteurs et pays consommateurs peut mener à des politiques allant dans le sens d'une stabilisation des marchés, notamment par le biais de différents arrangements internationaux avec la participation d'organismes de produit permettant aux deux groupes de pays d'échanger des informations dans l'objectif ultime d'encourager un bon fonctionnement des marchés, en d'autres termes de réduire les dysfonctionnements et les distorsions.

### **1. Surmonter les distorsions du marché**

6. La capacité des pays en développement dépendant des produits de base de mettre à profit pour leur développement la hausse récente des prix dépendra dans une large mesure de leur capacité d'exploiter de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers. Or, cette capacité est limitée par une multitude de politiques qui faussent les échanges. Dans le cadre des règles commerciales multilatérales en vigueur, divers éléments contrarient les efforts de plusieurs pays en développement pour réaliser tout le potentiel d'une stratégie de développement tirée par les exportations. Il s'agit notamment du subventionnement de produits dont l'exportation présente

---

<sup>1</sup> [http://www.petersoninstitute.org/publications/chapters\\_preview/3926/04ie3926.pdf](http://www.petersoninstitute.org/publications/chapters_preview/3926/04ie3926.pdf).

un intérêt pour les pays en développement (par exemple, le coton), de la progressivité des droits de douane, qui décourage la transformation avant l'exportation dans les pays producteurs de produits primaires, d'une application excessivement stricte des règles en matière de normes et de la multiplication de ces normes dans le secteur privé (par exemple, les supermarchés), de règles d'origine complexes ainsi que d'obstacles et mesures non tarifaires.

7. Pour la période 2005-2007, le total des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE s'est élevé à 367,7 milliards de dollars des États-Unis par an en moyenne – soit 0,97 % du PIB de l'OCDE. Malgré un certain recul, la part du soutien directement lié à la production pour cette période a représenté 55 % du soutien total apporté aux producteurs. De même, la part des transferts correspondant à un seul produit dans le soutien total aux producteurs a représenté 59 %<sup>2</sup>. L'un des objectifs clefs des négociations sur l'agriculture à l'OMC est d'éliminer progressivement le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et les subventions à l'exportation versées par les pays développés.

## **2. Respect des normes**

8. Les conditions d'entrée sur les marchés imposées par les grands réseaux de distribution deviennent toujours plus exigeantes concernant les produits agroalimentaires exportés par les pays en développement et sont devenues très contraignantes pour les pays en développement dépendant des produits de base, qui ne disposent pas des moyens, des technologies et des ressources humaines nécessaires pour assurer le respect des normes.

9. Les obstacles à l'entrée sont de plus en plus fréquents, restrictifs et complexes. Une petite partie seulement des conditions d'entrée est régie par des instruments multilatéraux – mesures sanitaires et phytosanitaires, règles d'origine, propriété intellectuelle. La grande majorité des obstacles, comme les normes de qualité des produits, les prescriptions en matière de santé et de sécurité, ainsi que les mesures sociales et l'écoétiquetage, sont fixés unilatéralement par les gouvernements ou par l'industrie et ont tendance à être arbitraires et imprévisibles. Si quelques produits exportés par des pays en développement dépendant des produits de base réussissent à accéder à des marchés de niche parce qu'ils satisfont à des conditions d'entrée spécifiques, il reste coûteux et difficile pour de nombreux producteurs de remplir de telles conditions strictes et non transparentes. En outre, les possibilités d'une utilisation discriminatoire de ces mesures ne laissent pas d'inquiéter.

10. Très souvent, les normes sont élaborées par les gouvernements ou le secteur privé dans les pays importateurs sans que les pays exportateurs soient consultés. Les pays en développement ont besoin d'être bien informés des différentes initiatives et doivent pouvoir participer activement au processus normatif. Il faut en outre améliorer la capacité des entreprises et des industries des pays en développement de s'adapter à l'évolution des conditions d'entrée sur les marchés.

---

<sup>2</sup> Les politiques agricoles des pays de l'OCDE, Panorama 2008, OCDE.

### **3. Politique de concurrence**

11. La politique de concurrence peut jouer un rôle important dans la lutte contre des pratiques anticoncurrentielles telles que l'abus de puissance commerciale imputable à une augmentation de la concentration du marché sous l'effet de fusions-acquisitions. La part toujours plus faible des producteurs dans les prix payés par les consommateurs pour de nombreux produits de base agricoles s'explique notamment par la domination par les acheteurs des chaînes d'approvisionnement.

12. Depuis le début des années 90, un nombre croissant de pays en développement ont adopté une législation et une politique relatives à la concurrence pour lutter contre d'éventuelles pratiques commerciales anticoncurrentielles. À ce jour, 66 pays en développement l'ont fait et 27 s'y emploient<sup>3</sup>. La politique de concurrence peut certes jouer un rôle important dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, mais les pays en développement ont souvent à faire à des sociétés multinationales qui ne relèvent pas de leur juridiction nationale. Face à la puissance d'achat de celles-ci, le pays du fournisseur manque en général d'expérience et de moyens pour faire respecter sa propre législation sur la concurrence. De plus, la crainte d'éloigner des acheteurs et des investisseurs actuels ou potentiels rend la mise en œuvre de cette législation encore plus difficile. Un régime régional de concurrence renforcerait l'échange d'informations et d'expériences au niveau régional, ce qui donnerait plus de poids aux pays producteurs de produits de base dans leurs relations de coopération avec les pays d'origine des acheteurs. Renforcer le rôle des associations de producteurs et améliorer l'information commerciale peut également aider à accroître le pouvoir de négociation des petits producteurs lorsqu'ils négocient le prix, les normes et les conditions de paiement avec des acheteurs puissants.

### **C. Coopération technique**

#### **1. Industries extractives**

13. Il existe actuellement un certain nombre d'initiatives internationales visant à aider les pays riches en ressources à améliorer la gouvernance et la gestion des recettes dans les industries extractives. On peut citer le Global Dialogue on Mining/Metals and Sustainable Development lancé en 2003 par le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI), également lancée en 2003, et le Conseil international des mines et des métaux, organisation créée en 2004 et représentant de nombreuses grandes sociétés mondiales du secteur des mines et des métaux attachées à une production responsable de minerais et de métaux pour répondre aux besoins de la société.

14. L'EITI est particulièrement intéressante de par son objectif et sa composition. Il s'agit d'une initiative multipartite regroupant des gouvernements, des entreprises, des groupes de la société civile, des investisseurs et des organisations internationales et ayant pour objectif d'améliorer la transparence budgétaire, la bonne gouvernance, la responsabilité et l'information sur les revenus provenant des industries extractives, ainsi que de lutter contre la corruption dans les pays riches en ressources. Elle encourage la publication et la vérification complète et fidèle des

---

<sup>3</sup> Rebalancing the Supply Chain: Buyer power, commodities and competition policy, rapport conjoint South Centre-Traidcraft, 2008.

paiements des entreprises et des recettes publiques provenant du pétrole, du gaz et des industries extractives<sup>4</sup>.

15. L'aide aux pays en développement pour la gestion et la transformation de leurs richesses passe également par le programme EITI++ de la Banque mondiale, qui complète l'objectif de transparence des revenus sur lequel se concentre l'EITI. La Banque fournit aux gouvernements des services d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les aider à mieux gérer les richesses tirées de leurs ressources au profit des pauvres. Le programme EITI++ vise à améliorer pour les pays la qualité des contrats conclus, le suivi des opérations et le recouvrement des impôts et redevances. Il vise également à améliorer les décisions économiques en matière d'extraction, ainsi que la façon dont les pays gèrent l'instabilité des prix et investissent leurs revenus dans une optique de développement national<sup>5</sup>.

16. Comme demandé dans l'Accord d'Accra, la CNUCED met actuellement au point un programme pour aider, sur demande, les pays en développement à concevoir des mécanismes nationaux garantissant la transparence et la responsabilité dans la gestion des recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources naturelles.

## **2. Secteur agricole**

17. Un certain nombre de projets multilatéraux ou bilatéraux d'assistance technique s'efforcent de remédier à quelques-unes des difficultés mentionnées plus haut auxquelles sont confrontés les pays en développement dans le secteur agricole. Par exemple, la CNUCED, de même que le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) et la Banque mondiale, est partenaire du «Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles» de l'Union européenne. Ce programme vise à renforcer la capacité des pays bénéficiaires de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies durables dans le secteur des produits de base pour améliorer la productivité et les moyens de subsistance des producteurs et réduire la vulnérabilité des revenus par un meilleur accès et un meilleur recours aux marchés, aux facteurs de production et aux services, et par un accès amélioré à des instruments de marché pour réduire la vulnérabilité des revenus des producteurs<sup>6</sup>. La CNUCED a également mené un large éventail d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans le domaine des produits de base, notamment des projets visant à aider les exportateurs de pays en développement à respecter les exigences sanitaires et phytosanitaires et les normes du secteur privé (notamment en Guinée, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et dans des îles du Pacifique), ainsi que des petits producteurs à écouler leurs produits dans des supermarchés (par exemple, en coopération avec la chaîne suisse de supermarchés Migros).

---

<sup>4</sup> [http://eitransparency.org/files/document/EITI Secretariat Workplan 2008.pdf](http://eitransparency.org/files/document/EITI_Secretariat_Workplan_2008.pdf).

<sup>5</sup> Groupe de la Banque mondiale, communiqué de presse n° 2008/269/AFR.

<sup>6</sup> <http://www.euacpcommodities.eu/fr/node/5>.

## **D. Coopération financière**

18. Il existe de vastes possibilités de développer le secteur des produits de base dans la plupart des pays en développement, mais elles sont difficiles à exploiter faute de financement. Des ressources financières sont nécessaires pour améliorer les infrastructures et renforcer la compétitivité, stimuler la productivité, améliorer la qualité et le respect des normes, exploiter la nouvelle demande sur des marchés en développement dynamiques, encourager une plus grande participation aux chaînes internationales d'approvisionnement/de valeur et permettre une diversification verticale, de façon à conserver une plus grande part du revenu dans l'économie locale, et une diversification vers des produits de base non traditionnels pour réduire une vulnérabilité due à la dépendance à l'égard d'un tout petit nombre de produits primaires. Une multitude de sources de financement peut être utilisée pour soutenir le développement du secteur, dont l'aide publique au développement, surtout pour le développement des infrastructures, et le financement du secteur privé, qui étaient tous les deux en baisse jusqu'à récemment. Toutefois, on assiste à l'émergence de nouvelles sources de financement, comme les fonds souverains. Une assistance technique pour renforcer la capacité d'exploiter des marchés dynamiques de pays en développement, y compris au niveau régional, est également importante.

### **1. Aide publique au développement (APD)**

19. Entre 1993 et 1999, l'APD totale accordée par les grands donateurs mondiaux a eu tendance à diminuer, situation qui s'est inversée en 2000<sup>7</sup>. Le montant total des décaissements nets d'APD a augmenté de façon considérable après 2002, pour atteindre un niveau record de 107,1 milliards de dollars en 2005. Cependant, malgré la tendance encourageante et la hausse substantielle des flux d'aide ces dernières années, la plupart des donateurs n'apparaissent pas à même d'honorer les engagements pris d'accroître l'aide (OCDE, 2008). Ils doivent sensiblement relever leur budget d'APD pour atteindre les objectifs ambitieux fixés lors du Sommet du G-8 de Gleneagles et du Sommet du Millénaire +5 des Nations Unies tenus en 2005, à savoir porter l'aide de 80 milliards de dollars en 2004 à 130 milliards en 2010 (aux prix et aux taux de change de 2004). L'objectif de 0,7 % du PIB préconisé par l'ONU est inscrit depuis longtemps dans les programmes internationaux d'aide au développement. Or, l'APD totale n'a représenté que 0,28 % du PIB cumulé des 22 pays membres du CAD en 2007. Même en 2005, année record, la part de l'APD dans le PIB n'a été que de 0,33 %, se rapprochant du niveau des années 80 et du début des années 90.

20. La chute spectaculaire de l'aide allouée aux secteurs productifs, notamment à l'agriculture, est une caractéristique importante de la répartition sectorielle de l'APD au cours des vingt dernières années. Selon l'OCDE, l'aide affectée aux secteurs productifs est tombée de 19 % en 1990 à 7 % en 2004, essentiellement en raison de la très forte baisse de l'aide à l'agriculture, passée de 13 % à 4 % de l'APD totale. En 2005, l'agriculture (y compris la foresterie et la pêche) n'a représenté que 3,3 % de l'ensemble des engagements bilatéraux des pays du CAD et 5,7 %

---

<sup>7</sup> L'expression «grands donateurs mondiaux» fait référence aux 22 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Sauf indication contraire, les statistiques figurant dans cette partie sont tirées de sources de l'OCDE, en particulier de la base de données en ligne du CAD, consultée en novembre 2008.

des engagements multilatéraux<sup>8</sup>. Outre les secteurs productifs, la part de l'APD allouée aux infrastructures et aux services économiques a aussi considérablement reculé, passant de 26 % en 1990 à 12 % en 2005; en Afrique et en Amérique latine, elle était même inférieure à la moyenne.

21. Les pays les moins avancés (PMA) sont marginalisés sur les marchés financiers internationaux et dépendent beaucoup de l'APD comme source de financement extérieur. L'aide accordée à ces pays a progressé, avec un niveau historique de décaissements nets de 32,5 milliards de dollars en 2007, soit 75 % de plus qu'en 2000, en prix constants de 2006. Malgré ce phénomène encourageant, huit pays membres du CAD seulement ont atteint en 2006 l'objectif du Programme d'action de Bruxelles, à savoir que les versements nets d'APD aux PMA représentent 0,15 % ou plus de leur revenu national brut<sup>9</sup>.

22. La hausse des prix des produits de base agricoles ces dernières années a amené les gouvernements des pays en développement et les donateurs à repenser le rôle de l'agriculture dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il faut accroître le financement de programmes visant à remédier aux contraintes pesant sur l'offre (production et commerce) de produits agricoles et à soutenir la R-D agronomique en renforçant les capacités des établissements spécialisés locaux et la coopération internationale.

## **2. Aide au commerce**

23. Pour exploiter les débouchés commerciaux potentiels, les pays en développement dépendant des produits de base ont besoin non seulement d'un système commercial international plus équitable, mais également d'un appui pour renforcer leurs capacités de production, améliorer leurs infrastructures matérielles et créer un environnement commercial favorable pour leurs producteurs et leurs exportateurs. L'aide au commerce permettra de canaliser une plus grande partie de l'aide au développement vers le renforcement des capacités productives et des infrastructures économiques. Ce type d'aide doit être développé. La Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 a établi un programme de travail sur l'aide au commerce à l'OMC. L'objectif de cette initiative est d'aider les pays en développement à créer un environnement commercial propice en leur apportant un appui dans cinq grands domaines: politique et réglementation commerciales, développement du commerce, infrastructures liées au commerce, renforcement des capacités de production et mesures d'ajustement dans le domaine du commerce. Bien que l'aide au commerce n'ait pas constitué une catégorie distincte faisant l'objet d'une évaluation spécifique, entre 2002 et 2005, les donateurs ont affecté en moyenne 21 milliards de dollars É.-U. par an aux catégories d'aide le plus étroitement associées au commerce, dont 11,2 milliards pour la construction d'infrastructures économiques et 8,9 milliards pour le renforcement de capacités productives<sup>10</sup>. Avec le nouveau système et pour mieux répondre à la demande des pays en développement dans ce domaine, il faudra créer des mécanismes appropriés pour garantir des ressources financières additionnelles pour l'aide au

---

<sup>8</sup> Panorama de l'aide au développement 2007, OCDE.

<sup>9</sup> Rapport 2008 sur les pays les moins avancés, CNUCED 2008.

<sup>10</sup> OCDE et OMC, 2007. Aid for Trade at a Glance 2007: 1<sup>st</sup> Global Review.



commerce. En outre, les donateurs qui ont déjà annoncé des contributions plus importantes pour l'aide au commerce doivent honorer leurs engagements.

24. Concernant les PMA, le Cadre intégré renforcé<sup>11</sup> est un programme spécifique destiné à les aider à s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Il conjugue les efforts de six institutions – FMI, CCI, CNUCED, PNUD, Banque mondiale et OMC – pour répondre aux besoins des PMA en matière de commerce et d'infrastructure commerciale. Il a été amélioré grâce à un accroissement des ressources financières souscrit dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong. À ce jour, 36 PMA ont profité du Fonds européen d'investissement (FEI), qui finance des études diagnostiques et apporte une petite contribution à la mise en œuvre des plans d'action prioritaires<sup>12</sup>. Il faut continuer dans cette voie.

### 3. Fonds souverains

25. Les fonds souverains – qui sont des fonds d'investissement publics affectés à des fins spécifiques – sont de plus en plus considérés comme une nouvelle source potentielle de financement des investissements dans les secteurs de produits de base des pays en développement dépendant de ces produits. D'après une étude récente, les actifs gérés par ces fonds auraient totalisé de 3 à 3,7 milliards en 2007<sup>13</sup>. Les fonds souverains investissent dans toute une série d'instruments financiers pour préserver leurs capitaux dans une optique à long terme (à l'exception des fonds de stabilisation, qui visent à stabiliser les économies face à la volatilité des prix des produits de base et qui ont par conséquent un horizon à plus court terme).

26. Ces dernières années, plusieurs fonds souverains ont cherché à investir dans les secteurs de produits de base, essentiellement l'agriculture, de pays en développement. Par exemple, plusieurs pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) envisagent d'investir dans le secteur agricole en Asie et en Afrique par le biais de leurs fonds souverains pour lutter contre la flambée des prix alimentaires et garantir la sécurité alimentaire à long terme<sup>14</sup>. L'envolée récente des prix des produits de base ainsi que l'amélioration de la stabilité politique et de la stabilité macroéconomique dans de nombreux pays en développement dépendant de ces produits a d'ailleurs relancé l'intérêt des investisseurs.

27. Les investissements des fonds souverains dans les pays en développement dépendant des produits de base bénéficient aux deux parties pour deux raisons. Premièrement, à l'exception des fonds de stabilisation, la plupart des fonds souverains ont une vision à long terme et une tolérance au risque plus élevée, ce qui fait que leur stratégie d'investissement apparaît adaptée aux besoins en capitaux à long terme des pays en développement. Deuxièmement, investir dans

---

<sup>11</sup> Organisation mondiale du commerce, fiche documentaire sur le Cadre intégré renforcé.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> *Sovereign Wealth Funds: A Bottom-up Primer*, JPMorgan Research, 22 mai 2008.

<sup>14</sup> Par exemple, le fonds souverain du Qatar – Qatar Investment Authority (QIA) – a récemment réalisé des investissements dans des secteurs de produits et l'infrastructure de pays en développement tels que l'Indonésie et le Viet Nam (cf. <http://www.scic.vn/>, <http://uk.reuters.com/article/fundsNews> et <http://www.euromoney.com>).

des pays en développement dépendant des produits de base permet aux fonds souverains de diversifier davantage leurs actifs, caractérisés actuellement par une proportion élevée de revenus fixes (essentiellement des obligations) et de participations publiques. Investir dans les pays en développement, surtout ceux qui dépendent des produits de base, peut représenter un risque plus important qu'investir dans des pays développés, mais le rendement peut également être sensiblement plus élevé. Ce type d'investissement peut être facilité par une coopération avec les institutions internationales de développement. La Banque mondiale, par exemple, a récemment élaboré un plan visant à créer des plates-formes d'investissement en prises de participation et des indices de référence qui permettraient aux fonds souverains d'investir, même si ce n'est qu'à hauteur de 1 %, dans des prises de participation en Afrique. Il convient de poursuivre les initiatives de ce type.

### **III. OPTIONS POUR L'AIDE À APPORTER AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT DÉPENDANT DE L'IMPORTATION DE PRODUITS DE BASE**

28. Dans la présente section, il s'agira d'identifier quelques-unes des principales mesures et politiques mises en œuvre par les pays en développement importateurs de produits de base pour faire face aux incidences négatives de la récente envolée des prix de l'énergie et des prix alimentaires, ainsi que de passer en revue les initiatives engagées aux niveaux international et régional et d'avancer des propositions concernant les mesures à prendre.

#### **A. Politiques nationales**

##### **1. Subventions et filets de sécurité**

29. La Banque mondiale estime que, globalement, la hausse des prix de l'énergie et des prix alimentaires en 2008 a coûté quelque 680 milliards de dollars É.-U. aux pays en développement. En outre, en raison de la hausse des prix alimentaires entre 2005 et le début de 2008, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté aurait augmenté d'environ 130 millions d'individus<sup>15</sup>. Les gouvernements ont été obligés de prendre des mesures pour atténuer l'impact immédiat de la hausse des prix sur les consommateurs, et la plupart ont réagi en augmentant les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale (filets de sécurité) et les subventions ou en s'efforçant de contenir la hausse des prix intérieurs au moyen de réductions fiscales ou de restrictions à l'exportation. Près des trois quarts des 80 pays en développement analysés par la Banque mondiale en mars 2008 avaient accru les ressources consacrées à leurs programmes de lutte contre la pauvreté et à leurs programmes de protection sociale. Concernant la hausse des prix de l'énergie, 36 pays ont réagi en augmentant leurs subventions, tandis que 43 autres réduisaient les taxes sur les combustibles<sup>16</sup>. Toutefois, la faiblesse de la situation budgétaire de nombreux pays pauvres n'a pu que limiter leur marge d'action.

---

<sup>15</sup> Voir Banque mondiale, Perspectives pour l'économie mondiale 2009: les marchés des produits de base à la croisée des chemins.

<sup>16</sup> Fonds monétaire international (FMI) 2008. «Food and Fuel Prices – Recent Developments, Macroeconomic Impact, and Policy Responses». FMI, Washington (juin).

30. Les mesures prises pour contrer la hausse des prix alimentaires ont combiné subventions au marché pour plafonner les prix et programmes de protection sociale destinés aux pauvres, soit: réduction des droits de douane sur les importations, contrôle des prix ou subventions à la consommation, interdiction ou restriction des exportations, augmentation des stocks officiels de céréales, accroissement des transferts monétaires et renforcement des programmes d'alimentation scolaire.

31. La hausse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers a incité à recourir aux subventions pour alléger les difficultés des consommateurs et contenir l'inflation. Financer le surcroît de dépenses dû à la hausse des prix des produits pétroliers et maintenir le niveau de subventions a aggravé l'endettement de certains pays, entraînant un alourdissement spectaculaire des remboursements de la dette, de vastes déficits budgétaires et l'épuisement des réserves en devises.

32. À moyen terme, les pays en développement importateurs de produits de base seront confrontés à la tâche difficile de préserver l'équilibre budgétaire tout en s'efforçant de maîtriser les incidences de la hausse des prix alimentaires et énergétiques. Un soutien budgétaire pourrait leur être extrêmement utile.

## **2. Fonds de stabilisation**

33. Quelques pays importateurs ont eu recours à des fonds de stabilisation – à l'instar des pays exportateurs – pour stabiliser les importations de pétrole brut destinées aux raffineries ou les prix de revente au détail des produits pétroliers, et réduire ainsi l'impact économique pour les consommateurs. Les recettes de ces fonds proviennent de taxes prélevées à la pompe, qui sont utilisées pour subventionner les dépenses des raffineries/fournisseurs/négociants (dans un marché déréglementé) en période de prix élevés.

34. Par exemple, la Namibie a créé un compte spécial (Slate Account), administré par le Fonds national pour l'énergie (NEF), en tant que mécanisme de péréquation des prix de l'essence et des subventions correspondantes dans le pays. Le fonctionnement de ce fonds est régi par un accord entre le Gouvernement namibien et les fournisseurs de produits pétroliers raffinés selon lequel une formule convenue permet de déterminer les montants devant être périodiquement versés soit par l'État aux fournisseurs de produits pétroliers raffinés, soit par ces fournisseurs à l'État, en fonction des pertes subies ou des bénéfices enregistrés par les fournisseurs du fait des fluctuations des prix d'achat des produits pétroliers. Ce compte peut être en situation de déficit de recouvrement ou d'excédent de recouvrement. Dans le cas d'un déficit de recouvrement, c'est l'État qui compense les pertes des fournisseurs de produits pétroliers, tandis qu'en situation d'excédent de recouvrement, ce sont les fournisseurs qui versent les montants dus à l'État. La péréquation par l'État des prix de l'essence est assurée par une taxe de péréquation, payée par les consommateurs sur chaque litre de gazole ou d'essence. Les recettes sont collectées chaque mois et gérées par le NEF<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Ministère namibien des mines et de l'énergie, réponse à une enquête de la CNUCED sur la gestion de l'instabilité des prix du pétrole en Afrique, février 2005.

35. L'inconvénient de tels fonds de stabilisation tient principalement au fait que les prix peuvent augmenter ou rester élevés pendant de longues périodes, ce qui épuise rapidement les ressources financières disponibles. Par ailleurs, les fonds ainsi accumulés sont tentants pour les décideurs à la recherche de ressources pour financer des programmes plus urgents. Enfin, les fluctuations des prix sont si amples qu'il est difficile de constituer un fonds suffisamment important pour stabiliser les prix même sur une période relativement courte (par exemple, une année).

## **B. Initiatives internationales**

36. Depuis le début de 2008, la communauté internationale a réagi à la crise des prix par des efforts concertés et des programmes spécifiques de donateurs. Plus de 18 milliards de dollars É.-U. en liquide et en nature ont été annoncés par des donateurs, dont 500 millions de dollars É.-U. de la part de l'Arabie saoudite, 5 milliards de dollars É.-U. sur deux ans de la part des États-Unis et 1,2 milliard de dollars É.-U. en prêts à faible taux d'intérêt et en dons de la part de la Banque mondiale. La plus grande partie de ce soutien est désormais coordonnée par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire de l'ONU.

### **1. Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire de l'ONU**

37. Pour réagir de façon urgente, globale, cohérente et coordonnée à la crise alimentaire mondiale, une Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a été créée en avril 2008 sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU<sup>18</sup>. En juillet 2008, cet organe a soumis un rapport, intitulé «Cadre global d'action», qui présente deux ensembles de mesures devant permettre d'apporter une réponse globale à la crise alimentaire mondiale. Le premier ensemble de mesures vise à répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, comme suit: mesures pour renforcer et rendre plus accessibles l'aide alimentaire, les interventions de nutrition et les filets de sécurité; stimulation de la production alimentaire des petits exploitants; ajustement de la politique commerciale et fiscale; et gestion des implications macroéconomiques. Le second ensemble de mesures vise à mettre en place une capacité de résistance et à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde à long terme par: un élargissement des systèmes de protection sociale; une croissance soutenue de la production agricole vivrière des petits exploitants; l'amélioration des marchés alimentaires internationaux; et le développement d'un consensus international sur les biocarburants<sup>19</sup>.

38. La communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods et les institutions spécialisées des Nations Unies, s'emploie à apporter un appui aux efforts déployés par les pays en développement pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des prix alimentaires. Les questions de sécurité alimentaire et de sécurité énergétique figurent

---

<sup>18</sup> Cette équipe spéciale de haut niveau réunit les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, ainsi que les directeurs des départements compétents du Secrétariat de l'ONU.

<sup>19</sup> Source: Cadre global d'action, Groupe de haut niveau sur la crise alimentaire dans le monde, juillet 2008.

également à l'ordre du jour de nombreuses organisations non gouvernementales, dont les efforts s'ajoutent à ceux des organismes intergouvernementaux.

## 2. Principaux programmes en cours

### *Initiative de la FAO sur la flambée des prix des aliments*

39. L'Initiative sur la flambée des prix des aliments de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été lancée en décembre 2007 pour répondre à la crise des prix. Elle apporte un financement de démarrage aux petits agriculteurs dans quelques-uns des pays les plus pauvres, destiné à couvrir le coût des semences, des engrais et autres facteurs de production nécessaires pour stimuler la production agricole pour les périodes de semis à venir tout au long de 2009. Initialement financé à hauteur de 17 millions de dollars É.-U., ce projet pilote, qui visait à l'origine le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique et le Sénégal, a ensuite été élargi à un total de 54 pays.

### *Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale de la Banque mondiale*

40. Pour lutter contre la crise alimentaire mondiale, la Banque mondiale a pris plusieurs mesures, dont une intensification de son aide globale à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde – passée de 4 milliards de dollars É.-U. à 6 milliards de dollars en 2009 – et la mise en place d'outils de gestion des risques destinés à protéger les pays pauvres et les petits agriculteurs. Pour répondre aux besoins immédiats, elle a créé en mai 2008 un nouveau mécanisme de financement rapide doté de 1,2 milliard de dollars É.-U. – le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (GFRP), comprenant 200 millions de dollars É.-U. de dons destinés aux populations vulnérables dans les pays les plus pauvres. Ce mécanisme doit permettre d'élargir les programmes de protection sociale, de fournir semences et engrais, d'améliorer l'irrigation pour les petites exploitations agricoles, et de fournir un appui budgétaire pour compenser la baisse des droits de douane sur les denrées alimentaires et d'autres coûts imprévus. Au 13 novembre 2008, le programme avait commencé de verser 364 millions de dollars É.-U. dans 25 pays. Un montant supplémentaire de 541 millions de dollars É.-U. est affecté à l'exécution de programmes dans 10 pays<sup>20</sup>.

41. Par ailleurs, la Banque mondiale a créé un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, initialement financé par l'Arabie saoudite. Ce fonds s'adresse spécifiquement aux pays qui remplissent les trois conditions suivantes: premièrement, ils doivent figurer parmi les pays dont l'économie a été le plus durement touchée par la hausse des prix du pétrole; deuxièmement, ils doivent poursuivre des politiques énergétiques budgétairement viables; et troisièmement, ils doivent s'être dotés de programmes de protection sociale efficaces.

### *Facilité de protection contre les chocs exogènes du FMI*

42. Le Fonds monétaire international (FMI) fournit des conseils et un appui financier aux pays à faible revenu connaissant de graves problèmes de balance des paiements en raison du niveau élevé des prix alimentaires et énergétiques. Au 7 juillet 2008, le soutien additionnel à la balance des paiements au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance dans

---

<sup>20</sup> Site de la Banque mondiale: <http://www.worldbank.org>.

10 pays s'élevait à 180 millions de dollars É.-U. Par ailleurs, le FMI a entrepris de réviser les modalités de fonctionnement de sa Facilité de protection contre les chocs exogènes (PCE) pour en améliorer l'accès aux pays à faible revenu connaissant des problèmes de financement de leur balance des paiements<sup>21</sup>. Dans le cadre de ce mécanisme, il fournit des prêts à des conditions de faveur à des pays à faible revenu pour les aider à réduire leur déficit de financement et à poursuivre leurs politiques macroéconomiques face à des chocs exogènes, tels que de fortes variations des prix énergétiques et alimentaires. Ces pays sont généralement durement frappés par de tels chocs, n'ont qu'une capacité limitée d'accumuler des réserves en devises pour se protéger et n'ont pas de sources de revenus suffisantes pour se protéger contre les chocs. Les modalités financières de ces prêts sont un taux d'intérêt annuel de 0,5 %, un remboursement du prêt sur dix ans avec une période de grâce de cinq ans et demi pour le remboursement du principal, soit des modalités analogues à celles des prêts au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance<sup>22</sup>. Les prêts de la Facilité PCE sont accusés d'alourdir l'endettement des pays bénéficiaires et d'être longs à obtenir en raison de diverses conditions techniques et d'un certain manque de flexibilité. Les modifications approuvées en septembre 2008 devraient remédier à ces problèmes<sup>23</sup>.

43. Il a également été demandé que soit créé un mécanisme international de prêts pour le financement des importations de denrées alimentaires, proposition faite par la FAO, la CNUCED, le PAM et un certain nombre de pays en développement à déficit vivrier dans le contexte des négociations de Doha à l'OMC; ce mécanisme s'adresserait à des pays importateurs de denrées alimentaires à revenu intermédiaire tels que l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, le Pakistan et le Venezuela, l'idée étant que cela permettrait de réserver les dons aux pays à faible revenu.

#### *Facilité alimentaire de l'Union européenne*

44. Face à la crise alimentaire, l'Union européenne (UE) a proposé la création, en juillet 2008, d'une facilité alimentaire dotée de 1 milliard d'euros. Cet instrument devrait permettre de prendre rapidement des mesures qui pourraient déjà donner des résultats au cours des prochaines périodes de semis. Son succès dépend toutefois d'une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et local. L'UE tient également des discussions avec d'autres organisations internationales en vue d'affecter ces fonds aux pays les plus vulnérables touchés par la hausse des prix alimentaires.

### **3. Aide alimentaire**

45. L'aide alimentaire joue un rôle important dans la lutte contre la faim et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays en développement importateurs de denrées alimentaires à faible revenu. Définie au sens étroit, elle peut être subdivisée en trois catégories: aide alimentaire d'urgence, aide alimentaire-projet et aide alimentaire-programme. Alors que l'aide alimentaire d'urgence est distribuée à des groupes bénéficiaires ciblés en cas de catastrophe naturelle ou

---

<sup>21</sup> Cadre global d'action, Groupe d'action de haut niveau sur la crise alimentaire dans le monde, juillet 2008.

<sup>22</sup> <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/prgf.htm>.

<sup>23</sup> Voir le site Web du FMI pour plus de détails: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/esf.htm>.

autre, l'aide alimentaire-programme ne s'adresse pas à des groupes bénéficiaires précis et est vendue sur le marché libre. L'aide alimentaire-projet peut être soit distribuée, soit vendue. L'aide alimentaire-programme est souvent accusée de désorganiser le marché normal des denrées alimentaires dans les pays bénéficiaires, outre que l'on peut souvent soupçonner qu'elle répond davantage à des objectifs commerciaux qu'à des objectifs d'aide et de développement.

La monétisation et l'aide liée, deux caractéristiques importantes de l'aide alimentaire-programme, sont généralement considérées inefficaces. Une étude de l'OCDE a montré que dans la plupart des cas, une aide financière est préférable, que ce soit pour faire face à une crise ou pour soutenir le développement à long terme. De plus, l'aide alimentaire directe est presque toujours plus onéreuse que des importations commerciales équivalentes, des achats sur le marché local ou des transactions triangulaires<sup>24</sup>. Des tendances encourageantes sont apparues dans ces deux domaines au cours des deux dernières décennies. Par rapport à 1990, où la plus grande partie de l'aide alimentaire était vendue sur le marché et où les produits provenaient essentiellement de pays donateurs, en 2007 l'essentiel de l'aide alimentaire (77 %) était ciblé et était fourni directement aux bénéficiaires, et une part appréciable (39 %) venait de pays en développement. En 2007, l'aide alimentaire d'urgence a représenté 62 % de l'aide totale, contre 14 % pour l'aide alimentaire-programme<sup>25</sup>.

46. L'expérience au fil des ans semble montrer que l'aide alimentaire est davantage déterminée par l'offre que par la demande. Sa disponibilité est grande en période de bonnes récoltes et de prix bas, et elle est moindre lorsque les prix sont élevés et lorsque les pays en développement importateurs de denrées alimentaires à faible revenu en ont le plus besoin. Ce paradoxe compromet sérieusement le rôle qu'elle peut jouer en cas de pénurie ou de crise alimentaire. Par exemple, lorsque les prix du blé, du maïs et du riz ont augmenté, respectivement, de 122 %, 86 % et 62 % en 2007 par rapport au niveau de 2000, ces trois denrées en tant qu'aide alimentaire n'ont représenté que 3,4 millions de tonnes en 2007, soit moins de la moitié du niveau de 2000. La hausse des prix des céréales et l'augmentation des dépenses liées à la livraison de l'aide alimentaire sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie ont largement contribué au recul de l'aide alimentaire en 2007. Totalisant 5,9 millions de tonnes, les livraisons en 2007 sont ainsi tombées à leur plus bas niveau depuis 1961<sup>26</sup>. Pour que l'aide alimentaire soit corrélée de façon positive aux prix des denrées et réponde effectivement aux besoins des pays bénéficiaires, il faut renforcer le dialogue entre donateurs et pays importateurs à faible revenu et continuer de réformer le système international d'aide alimentaire.

---

<sup>24</sup> Source: L'efficacité de l'aide alimentaire pour le développement: les effets de l'aide liée? OCDE, 2005.

<sup>25</sup> Source: 2007 Food Aid Flows, Programme alimentaire mondial.

<sup>26</sup> Ibid.

## C. Initiatives régionales

### 1. Initiatives régionales en matière de sécurité alimentaire – réserves alimentaires régionales

47. La récente crise alimentaire a ravivé l'intérêt pour la constitution de réserves alimentaires régionales, dont on trouve quelques exemples positifs en Asie. En 1979, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a créé une réserve de riz d'urgence (AERR). Toutefois, en raison du trop faible volume mis en réserve et de la lenteur des procédures, l'AERR n'a pas fait preuve d'efficacité dans des situations d'urgence telles que la grave pénurie survenue en Indonésie en 1997<sup>27</sup>. Pour améliorer et renforcer l'AERR, l'ASEAN plus le Japon, la Chine et la République de Corée (ASEAN+3) ont récemment institué l'East Asia Emergency Rice Reserve (EAERR). Un projet pilote est en cours pour préciser les mécanismes et vérifier diverses hypothèses. L'EAERR est dotée d'une large stratégie visant non seulement à assurer la sécurité alimentaire, mais aussi à atténuer les fluctuations erratiques des prix du riz et à accroître le commerce du riz dans la région de l'ASEAN+3.

48. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) se prépare à ouvrir une banque alimentaire régionale. D'après l'accord portant création de cette banque alimentaire signé par les pays membres en 2007, il s'agira d'une réserve régionale de sécurité alimentaire destinée aux pays membres de l'Association en cas de pénurie ou de situation d'urgence alimentaire; elle devrait aussi apporter un soutien régional aux efforts nationaux en matière de sécurité alimentaire, promouvoir des partenariats multinationaux et l'intégration régionale, et répondre aux pénuries alimentaires régionales grâce à une action collective. La banque détiendrait 241 580 tonnes de riz et de blé, fournies par les pays membres<sup>28</sup>.

49. L'expérience asiatique pourrait aider d'autres régions à créer leurs propres réserves alimentaires régionales, en particulier dans l'actuel contexte de prix élevés. Toutefois, le succès de tels mécanismes dépend d'une multitude de facteurs, dont la détermination et le soutien politique des pays de la région, le degré d'intégration du commerce des denrées agricoles dans la région et l'existence d'infrastructures régionales appropriées, notamment pour l'entreposage et le transport.

### 2. Initiatives régionales en matière de sécurité énergétique

#### *Petrocaribe en Amérique centrale et dans les Caraïbes*

50. La hausse des prix de l'énergie a également suscité de multiples initiatives régionales dans le secteur pétrolier. Par exemple, grâce à Petrocaribe, initiative du Venezuela, 18 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes peuvent acheter à ce pays du pétrole à des prix préférentiels. Initialement lancé en 2005, ce mécanisme a récemment été reconduit en 2008. Il prévoit que des entités publiques des pays participants peuvent payer à quatre-vingt-dix jours 40 % du coût de

---

<sup>27</sup> Source: Toward a World Free of Starvation and Poverty «Introductory Information on the International Food Stock-holding Scheme and East Asia Emergency Rice Reserve (EAERR)», Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon.

<sup>28</sup> La part de l'Afghanistan sera fixée lors de la première réunion du Conseil de la Banque, et ne figure donc pas dans les chiffres donnés ici. Source: <http://www.saarc-sec.org/data/agenda>.



leurs importations de pétrole brut en provenance du Venezuela, le reste de la facture étant couvert par des prêts à vingt-cinq ans, assortis d'un taux d'intérêt de 1 % et d'une période de grâce de deux ans. Il est prévu aussi que le Venezuela prendra à sa charge les coûts de transport, contribuera au développement d'une infrastructure de distribution et à la construction d'installations de stockage, ainsi qu'à la formation du personnel des entités publiques, et aidera les pays membres à se doter de systèmes économes en énergie<sup>29</sup>. Entre juin 2005 et décembre 2007, les crédits ainsi accordés par Petrocaribe aux pays importateurs se sont élevés à 1 170 millions de dollars É.-U., faisant de cet organisme la principale source de financement à des conditions de faveur dans la région caraïbe<sup>30</sup>. La dette peut être en partie remboursée en biens et services dont a besoin le Venezuela.

51. Un inconvénient de ce mécanisme est que les pays membres verront leur endettement à long terme augmenter.

#### *Gazoduc en Afrique de l'Ouest*

52. Le projet de gazoduc a été conçu dans les années 80 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant qu'importante mesure de politique économique régionale pour assurer le transport du Nigéria vers le Bénin, le Togo et le Ghana de gaz qui était jusque-là brûlé à la torche. En 2004, un consortium public-privé a finalisé les décisions d'investissement, et la première livraison de gaz devrait avoir lieu en 2008.

53. Les avantages potentiels pour le Bénin, le Togo et le Ghana sont des économies sur les coûts énergétiques, une réduction des gaz à effet de serre, des recettes budgétaires en plus, l'accès à un combustible plus propre et moins cher, un accroissement de leur sécurité énergétique et la promotion du développement économique. D'après les estimations des experts, les trois pays pourraient économiser de 700 millions à 2,5 milliards de dollars É.-U. en coûts énergétiques sur une période de vingt ans, dans la mesure où ce gaz remplacera des combustibles plus coûteux pour la production d'électricité<sup>31</sup>. Le Ghana estime ainsi économiser de 15 000 à 20 000 barils par jour de pétrole brut<sup>32</sup>.

#### *Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables (FABER)*

54. Face au niveau élevé et à l'instabilité des prix du pétrole, les pays en développement à faible revenu peuvent envisager de réduire leur dépendance à l'égard du pétrole grâce aux biocarburants et à des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'hydroélectricité. Outre qu'elle est bénéfique pour l'environnement en termes d'émissions de carbone, la production de biocarburants peut être économiquement rentable pour les pays en développement, en leur permettant de réduire leur facture d'importations de

---

<sup>29</sup> <http://www.venezuelanalysis.com/analysis/1592>.

<sup>30</sup> <http://www.stabroeknews.com/editorial/petrocaribe-rising/>.

<sup>31</sup> D. A. Barandao, communication présentée à la onzième Conférence-exposition sur le commerce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, mai 2007 (Kenya).

<sup>32</sup> <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/wagp.html>.

pétrole, d'accroître leur sécurité énergétique à travers la diversification des sources d'énergie et de diversifier leur production agricole. Toutefois, la concurrence entre denrées alimentaires et biocombustibles pour l'utilisation des terres peut poser des problèmes de sécurité alimentaires, et on peut s'inquiéter de ce que les incidences sur la déforestation, les ressources en eau et la biodiversité résultant d'une extension des terres mises en culture n'annulent les effets bénéfiques pour l'environnement de la production de biocombustibles. Une solution serait de produire des biocombustibles à partir de plantes tropicales, telles que le jatropha qui peut être cultivé sur des terres pauvres, sans concurrencer ainsi d'autres utilisations et en ayant cependant un impact positif sur l'environnement; une autre solution encore serait d'utiliser des techniques améliorées pour la production de biocombustibles.

55. Diverses initiatives sont en cours pour financer la production agricole et industrielle de biocombustibles dans les pays en développement à faible revenu. Par exemple, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO a créé le Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables (FABER)<sup>33</sup> pour promouvoir la production de biocombustibles dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Les biocombustibles sont considérés comme une source d'énergie intéressante pour les États d'Afrique de l'Ouest, car ils peuvent protéger leur économie de la hausse des prix du pétrole brut sur les marchés mondiaux, tout en constituant une source viable d'énergie écologique. En théorie, le Mécanisme pour un développement propre, relevant du Protocole de Kyoto, pourrait être utilisé pour financer la production de biogazole, mais les pays d'Afrique de l'Ouest ne possèdent pas les compétences requises pour déposer un projet. Ils ont donc besoin d'une assistance aussi bien technique que financière.

#### **D. Diversification des sources d'énergie et économies d'énergie**

56. Les efforts globaux pour réduire la dépendance à l'égard du pétrole brut et des combustibles fossiles en général impliquent également des mesures de soutien, par exemple aider les pays en développement à exploiter d'autres sources d'énergie, y compris des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie hydroélectrique, l'énergie solaire ou l'énergie éolienne. Une coopération régionale pour une meilleure utilisation du gaz dans des régions telles que l'Afrique pourrait aider à la fois les pays africains exportateurs et les pays importateurs de pétrole à développer une infrastructure de production, de transport et d'utilisation du gaz, ce qui réduirait la dépendance à l'égard du pétrole brut et encouragerait des formes plus durables de consommation d'énergie. Des investissements et une assistance technique dans ces domaines sont d'une importance critique.

57. La part croissante des pays en développement et plus particulièrement des pays émergents dans la consommation mondiale d'énergie et le niveau relativement élevé de consommation d'énergie par rapport au revenu par habitant fait de la question d'une utilisation plus efficace de l'énergie une priorité pour ces pays. Beaucoup, tout en encourageant les économies d'énergie, s'inspirent de l'expérience des pays de l'OCDE pour réduire l'intensité énergétique du PNB. L'assistance technique fournie par des donateurs bilatéraux et des organisations internationales dans le secteur de l'énergie devrait notamment porter sur des méthodes efficaces de production et d'utilisation de l'énergie. Les économies d'énergie vont également de pair avec l'utilisation de nouvelles technologies permettant d'intensifier le piégeage et la séquestration du carbone.

---

<sup>33</sup> Par exemple, voir:

[http://www.africancncl.org/Events/downloads/ECOWAS\\_TALL\\_ABREF\\_Washington.pdf](http://www.africancncl.org/Events/downloads/ECOWAS_TALL_ABREF_Washington.pdf).

#### IV. CONCLUSIONS

58. Les marchés des produits de base sont intrinsèquement instables, comme le montre le récent cycle de forte expansion et de récession. Pour faire face à cette instabilité, diverses mesures d'appui ont été élaborées et appliquées aux niveaux international, régional et national. Quelques-unes ont été décrites dans la présente note. Conformément au paragraphe 208 de l'Accord d'Accra, les experts pourraient examiner différentes mesures d'appui aux pays en développement exportateurs ou importateurs de produits de base et faire des recommandations sur des moyens pratiques d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à tirer parti des possibilités offertes et à faire face aux contraintes imposées par l'évolution des marchés internationaux de produits.

59. La réunion d'experts pourrait ainsi examiner les questions suivantes:

1. Quels types de mesures et de soutien ont pu aider les pays en développement exportateurs de produits de base à profiter de l'amélioration des débouchés à l'exportation dans le secteur des produits de base, et à cet égard:
  - Quelles mesures sont nécessaires aux niveaux national, régional et international pour aider ces pays à accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement et à la création de valeur ajoutée dans le secteur des produits de base?
  - Quelles sont les incidences des obstacles au commerce, de l'absence de concurrence et d'autres distorsions du marché sur leur participation au commerce international des produits de base?
  - Comment la coopération financière et technique pourrait-elle contribuer à l'intégration des producteurs de produits de base dans les chaînes d'approvisionnement mondiales?
2. Quels types de mesures et de soutien pourraient aider les pays en développement importateurs de produits de base à faire face aux larges fluctuations et, en particulier, aux hausses des prix des produits de base, et à cet égard:
  - Comment appréhender les problèmes de sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et international, s'agissant notamment du niveau de l'aide requise de la part de la communauté internationale, d'initiatives régionales telles que les réserves alimentaires régionales, et des programmes nationaux de protection sociale?
  - Concernant les questions de sécurité énergétique et les mesures destinées à atténuer les chocs liés à la flambée des prix de l'énergie, quelle pourrait-être la contribution de mesures internationales d'appui financier, de transferts régionaux et nationaux et de différentes méthodes de financement?
  - Comment réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles par la diversification des sources d'énergie et des mesures d'économie d'énergie?



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/MEM.2/4/Corr.1  
6 mars 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Commission du commerce et du développement**

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits  
de base et le développement**

Genève, 6 et 7 avril 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Évolution des prix des produits de base: contribution aux efforts déployés  
par les pays en développement pour faire face aux contraintes  
et tirer parti des possibilités offertes**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

**Rectificatif**

Les dates de la réunion ayant été modifiées, celle-ci aura lieu les 6 et 7 avril 2009.

-----